



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réservistes

Question écrite n° 17900

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'organisation future des réserves. En effet, le passage d'une armée de conscription à une armée de métier nécessite une refonte totale des réserves. Ces dernières assureront désormais le principal lien entre la nation et l'armée. Leur rôle sera ainsi déterminant pour le maintien de l'esprit de défense. C'est donc avec la plus grande attention que la définition et la mise en place des premières et secondes réserves doivent être entreprises. A ce jour, il a été mis en place un Conseil supérieur d'étude des réserves des forces armées (CSERFA). Le Gouvernement n'a toujours pas déposé le projet de loi portant organisation des réserves. Et pourtant le ministre de la défense avait déclaré, à plusieurs reprises, que le Parlement serait saisi de ce projet de loi durant le premier semestre 1998. Il est donc aujourd'hui urgent de faire aboutir la réorganisation des réserves dans des délais cohérents avec le rythme général de la réforme des armées et de donner ainsi aux réserves l'importance majeure qui leur revient. C'est pourquoi, devant ce retard qui devient préjudiciable et devant les nombreuses questions que posent les associations concernées, légitimement soucieuses de connaître le plus rapidement possible la future organisation des réserves, il lui demande dans quels délais il entend déposer auprès de l'une des chambres du Parlement le projet de loi portant organisation des réserves.

Texte de la réponse

Un projet de loi portant organisation générale de la réserve est actuellement en cours de préparation afin de redéfinir le rôle du réserviste au sein de l'armée professionnelle. Les associations de réservistes y sont associées. En effet, l'arrêté du 24 avril 1998 a créé le Conseil supérieur d'études des réserves auprès du ministre de la défense. Ce conseil est notamment chargé de participer, à titre d'organisme consultatif, à la réflexion sur le rôle des réserves dans le cadre de la réforme de la défense et de la professionnalisation des armées, ainsi qu'au développement du lien entre les forces armées et la Nation. Lors de la première réunion de ce conseil qui s'est tenue le 18 juin 1998, le ministre de la défense a notamment réaffirmé la nécessité de la concertation sur le vaste projet que représente la réforme de la réserve. Les organisations d'employeurs y seront également associées. Dès à présent, des groupes de travail auxquels participent les associations de réservistes ont été constitués. Les conclusions de ces travaux seront présentées au ministre de la défense au mois de septembre. Un projet de loi portant organisation des réserves devrait ainsi être déposé au Parlement avant la fin de l'année 1998. Il s'attachera à reconnaître les associations de réservistes et à créer les véritables conditions d'un intérêt mutuel des diverses parties prenantes : réservistes, employeurs, armées.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17900

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 1998, page 4197

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4799